

quelquefois été deux fois dans une année. Ce tribut consistait en perles, en pierre de iu, corail, édredon, ivoire, encens, bois odorant, succin, toiles brochées à fleurs, sel ammoniac, du *Sel de dragon*, des étoffes d'occident, des harnois et des mords enrichis de iu, du camphre, du castoreum, de la pierre de Vénus, du vif-argent, des clous de gérofle. Il y en eut qui vinrent sans lettres de créance, et on ne laissait pas de leur donner pour ce qu'on prenait d'eux, des habits de soie moirée, des ceintures d'or, des vases, et d'autres présents. Leur prince recevait en présent des habits de cérémonie. Comme le pays produit de l'encens, les caravanes en apportaient pour leur compte, qu'elles vendaient au marché, avec un grand profit, et elles remportaient ce qu'elles n'avaient pas vendu dans la capitale, pour s'en défaire dans les autres villes où elles en trouvaient un bon prix. De sorte que le nombre de gens qui venaient ainsi augmentait beaucoup. Mais au commencement des années Youan-foung ( 1078 ), un décret permit l'entrée de l'empire aux seules ambassades munies de lettres de créances, qui amenaient des chevaux ou des ânes, et défendit l'importation de l'encens, comme